

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-6-1-3  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### **Convention pour le versement du concours financier, au titre de l'exercice 2008, à l'Association Hélicours 68**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-5<sup>ème</sup>/09 des 13 et 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe en annexe au rapport, relative au versement du concours financier du Département, au titre de l'exercice 2008, à l'Association Hélicours 68.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER